

Compte rendu de séance

Séance du 10 Mai 2022

L'an 2022 et le 10 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CAPON Philippe, Maire.

Présents : M. CAPON Philippe, Maire, Mmes : DURAND Marie, LASSUS Bernadette, MM : BOUTILLIER Gilles, DE GAVELLE Thierry, DERUMIGNY Antoine, LOPES GONCALVES José, MARTEL Eric

Excusés ayant donnés procuration :

M. BOIVIN Patrick à M. CAPON Philippe,
Mme FERRAND Claire à Mme JACQUOT Marie,
Mme HEBBINCKUYS Marie-Pierre à M. BOUTILLIER Gilles

POUVOIR

Je soussigné Claire FERRAND donne pouvoir à Marie DURAND

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 10/05/2022
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



POUVOIR

Je soussigné Patrick BOIVIN donne pouvoir à Philippe CAPON

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 10/05/2022
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



POUVOIR

Je soussigné Marie-Pierre Hebbinckuys donne pouvoir à Gilles Boutillier

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 10/05/2022
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 04 mai 2022

Date d'affichage : 04 mai 2022

A été nommée secrétaire : Mme LASSUS Bernadette

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2022 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale d'ajouter un point à l'ordre du jour :
DEVIS SÉCURISATION INFORMATIQUE DE LA MAIRIE - 2022/061

ORDRE DU JOUR

- **DEVIS ASSAINISSEMENT DE LA ROCHINERIE - 2022/059**
- **RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022/046 SUR LES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE RACAN DE NEUVY LE ROI – 2022/060**

DEVIS ASSAINISSEMENT DE LA ROCHINERIE

réf : 2022/059

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a cinq maisons et trois terrains soit huit branchements au réseau d'eaux usées à effectuer au lieu-dit de la Rochinerie à Marray.

La station d'épuration peut assumer ces branchements supplémentaires mais cela demande une extension du réseau d'assainissement eaux usées.

Trois devis ont été réalisés auprès des entreprises suivantes :

- L'entreprise 2LTP de Neuillé-Pont-Pierre,
- L'entreprise TERCA de Beaumont-Louestault,
- L'entreprise AK de Saint-Laurent-en-Gâtines.

Après présentation du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise TERCA à l'unanimité pour les motifs suivants :

- Devis au meilleur prix soit 42 619,65 euros HT et 51 143,58 euros TTC,
- Dossier technique complet avec plan détaillé des branchements,
- Seule entreprise à prévoir un rapport d'inspection à la fin du chantier (inclus dans le devis)

Le financement des travaux sera effectué comme présenté dans le budget primitif assainissement 2022, par un prêt de 20 000 euros pris auprès du Crédit Agricole sur une durée de cinq ans, en autofinancement avec une subvention FDSR.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°2022/046 SUR LES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE RACAN DE NEUVY LE ROI

réf : 2022/060

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Neuvy le Roi ayant été dissout par arrêté préfectoral du 27 décembre 2018, il convient que le Conseil Municipal retire sa délibération n°2022/046 de la séance du 04 avril 2022, votant les délégués, à la demande de la Sous-Préfecture de Chinon du 25 avril 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **ACCEPTÉ** d'effectuer le retrait de la délibération n°2022/046 de la séance du 04 avril 2022.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEVIS SÉCURISATION INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

réf : 2022/061

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de protéger le système informatique de la Mairie et de renforcer la protection des ordinateurs et la sauvegarde des documents la société BMS avec qui la Commune est sous contrat et gère le système informatique de la mairie, a été consultée techniquement et a présenté deux devis :

- Un devis pour assurer la sécurisation et la protection des ordinateurs : onduleur, déplacement installation pour un coût total de 649,40 euros HT soit 779,28 euros TTC.

- Un second devis pour une Sauvegarde externe via Cloud 1 terra de données pour un montant de 50 euros HT d'installation et de 24,50 euros HT par mois pour la sauvegarde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'**ACCEPTER** les deux devis BMS, détaillés ci-dessus.

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DIVERS :

- **Travaux de voirie prêt à la commune de NEUILLE 25000 euros – la convention est signée**
- **Arrêté portant éclairage public**
- **Révision de tous les contrats téléphoniques :**
Résiliation ligne cantonnier : 21€/mois
Résiliation 2 box SFR : 29.75€/ mois l'unité
Annulation du contrat SFR box à la Salle des fêtes tant que la salle des fêtes n'est pas connectée à la fibre : 50€/mois.
Révision du tarif du double appel à la Mairie, en attente de l'accord.
La fibre a été installée à la Mairie et la Bibliothèque.
Dossier à l'étude sur le wifi sur la place du marché. Cette installation nécessite une nouvelle box qui devra être installée au bar (étude en cours).
- **Ecole :** La fête de l'école a lieu le samedi 2 juillet. La directrice quitte son poste à la fin de l'année scolaire.
- **Visite du Président du Conseil départemental Gérard Paumier :** Le projet de la place est à revoir dans son intégralité. Monsieur Paumier va revoir l'Adac concernant le dossier présenté. Il propose un financement pour une rénovation du Lavoir via le Fonds du Patrimoine Rural non protégé.
- **Travaux sur la RD 54 :** Une réunion voirie est prévue entre le CD37, Colas et le technicien voirie.
IMPORTANT : prévenir les habitants des dates de réalisation des différents travaux sur Marray
- **Permanence Mairie :**
Assurer la permanence des 4 prochains 1ers samedis de chaque mois, jusqu'au retour d'Emilie, de 9h00 à 12h00
Samedi 4 juin : Mme Marie Pierre Hebbinckuys, Mme Bernadette Lassus
Samedi 2 juillet : M. Thierry De Gavelle,
Samedi 6 août : à fixer
Samedi 3 septembre : M. Eric Martel, M. Antoine Derumigny
- **Rappel :** Tableau des présences des bureaux de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.
- **Animations :**
L'assemblée de Marray a rencontré un franc succès, plus de 120 Vététistes, 100 randonneurs pédestres, plus de 400 repas vendus, 31 exposants pour le vide-greniers.
La question se pose sur la reconduction de l'assemblée en mai : le 8 mai ou le dimanche qui précède ou suit le 8 mai.
Fête de la musique, en cours de préparation. Une réunion est prévue jeudi 12 mai à 20 heures pour le stationnement des véhicules, rendez-vous sur le terrain de jeu.
- **Projets Fonds participatifs :**
Projet skate-park : rendez-vous le mardi 17 mai à 14 heures avec la commerciale de Casal Sport avec visite sur le terrain d'implantation. Eric et Bernie.
Projet patrimoine : l'écriture du projet détaillé va être proposée au groupe, afin que chacun puisse travailler de son côté. Un travail de synthèse sera ensuite réalisé.
- **Bulletin d'informations trimestriel :** il est proposé de travailler sur l'édition d'une « feuille municipale trimestrielle », 1ère publication envisagée fin juin 2022.
- **Réunion Commission Sports et vie associative :** Elle a eu lieu le samedi 30 avril à 10h sur le terrain de disc-golf à Chemillé sur Dême.
Après deux heures de pratique ludique du disc-golf, la principale information donnée est l'inauguration du gymnase de Neuillé Pont Pierre, le vendredi 27 mai à 18h30. (Date à confirmer, encore à ce jour).
- **Demande d'aliénation :** Une demande d'aliénation a été déposée pour le 9 rue du Pont Blanc.
Acceptée à l'unanimité
- **Poteau d'incendie :** Le poteau d'incendie de la ROCHINERIE angle chemin VERT et VC 300 est hors service il sera remplacé par celui du lotissement. Celui du lotissement peu esthétique sera remplacé par une bouche d'incendie enterrée et rendant le même service qu'un poteau d'incendie.

Fin de séance à 21h45

En mairie, le 27 mai 2022

Le Maire
Philippe CAPON

